

PUBLIÉ SUR LE SITE
INTERNET DE LA
COMMUNE LE 25/03/2024

ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0



Règlementant provisoirement le stationnement et la circulation N° 12 rue du Climont - Bétonneuse Le 26/03/2024 de 13h00 à 18h00

Le Maire de la ville de Holtzheim

- VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU La demande de la société TRIODO

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques de réglementer le stationnement et la circulation d'une bétonneuse au N°12 rue du Climont.

ARRETE

- Article 1^{er}** Le 26 mars 2024 de 13h00 à 18h00, la société TRIODO est autorisée à stationner une bétonneuse devant le N°12 rue du Climont.
- Article 2** Le stationnement des véhicules est interdit qualifié gênant devant le N° 12 rue du Climont le 26/03/2024 de 13h00 à 18h00. La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir d'en face.
- Article 3** La circulation des véhicules sera alternée par panneau. La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords des travaux.
- Article 4** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société en charge des travaux.
- Article 5** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 6** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Société TRIODO, monsieur Franck WEIL

Holtzheim le 22 mars 2024
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL


Holtzheim, le 22 mars 2024
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL